



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20210407 -08

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 13
- votants = 14

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, se sont réunis en visioconférence, organisée par le Président depuis la mairie de PRUDHOMAT, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 13

ARAQUE Fausto, AUBRUN Jeannine, BES Didier, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, LEYGNAC Jean-Claude, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 8

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, PEYRICAL René

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom a voté.

OBJET : Compte Administratif 2020 Budget annexe Aménagement Marais de Bonnefont.

Vu les travaux du bureau syndical du 17 mars 2021

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

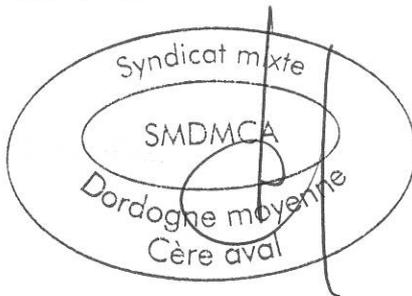
- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSE	RECETTE	DÉPENSE	RECETTE
Résultats reportés		47 889,69	17 009,26	
Opérations de 2020	99 709,67	142 576,37	26 556,20	24 143,75
TOTAUX	99 709,67	190 466,06	43 565,46	24 143,75
Résultats de clôture		90 756,39	19 421,71	
Restes à réaliser			43 855,11	31 082,50
TOTAUX CUMULES	99 709,67	190 466,06	87 420,57	55 226,25
RESULTATS DEFINITIFS		90 756,39	32 194,32	

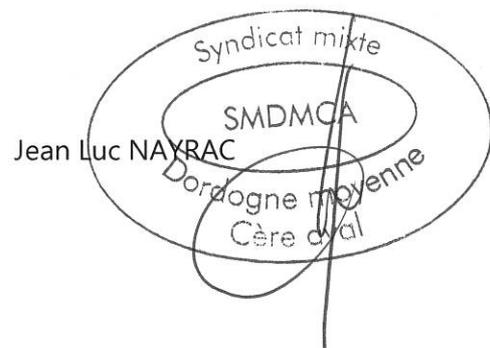
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs.

Publié et notifié le **19 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 22
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 26/03/2021

Présenté par (1) Le PRESIDENT.
 A Creysse, le 07/04/2021
 Le PRESIDENT

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Creysse, le 07/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Didier BES		
Fausto ARAQUE		
Jean-Claude LEYGNAC		
Jean-Luc NAYRAC		
Jean-Michel TEULIERE		
Jeannine AUBRUN		
Lionel CESANO		
Loïc LAVERGE AZARD		
Michel LEROUX		
Michel THEBAUD		
Patrick PEIRANI		
Philippe RANOUIL		
Réunion en visioconférence donc impossibilité de signer		
Sébastien MEILHAC (Procuration à Jean-Michel TEULIERE)		
Thierry DA FONSECA		
chaque élu à l'appel de son nom, a voté.		

Certifié exécutoire par (1) Le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.

